

Déclaration officielle conjointe à l'issue de la conférence internationale sur le rôle de l'architecte comme vecteur de développement, tenue à Tunis le 22 mai 2024 à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ordre des Architectes de Tunisie (OAT), hôte de l'évènement

## Déclaration conjointe UIA-UMAR-FAFA-AAF-OAT

Nous, représentants des organisations internationales et régionales d'architectes suivantes :

- Union Internationale des Architectes (UIA)
- Union Méditerranéenne des Architectes (UMAR)
- Fédération des Architectes Francophones d'Afrique (FAFA)
- Alliance des Architectes Francophones (AAF)
- Ordre des Architectes de Tunisie (OAT)

Réunis à Tunis le 22 mai 2024 à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ordre des Architectes de Tunisie-OAT, après avoir échangé sur le rôle essentiel que doit jouer l'Architecte dans les processus de développement, de construction, de reconstruction et d'aménagement de l'espace ;

et ayant été informés et interpelés de nouveau sur le constat des conséquences humaines et matérielles catastrophiques et inédites du conflit dans la région de Gaza, déclarons solennellement :

- 1. Réitérer nos vives félicitations à l'OAT et aux architectes tunisiens** à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'ordre et de la promulgation de la loi organisant la profession d'architecte en Tunisie, ainsi que nos remerciements pour l'invitation, l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous ont été accordés,
- 2. Saluer les efforts importants déployés par l'OAT** et ses partenaires pour la réussite de cet évènement et des activités connexes, notamment sur le plan de l'organisation.
- 3. Remercier les autorités officielles tunisiennes d'avoir facilité les missions de nos délégations** et le déroulement global de l'évènement dans le respect, la sécurité et la confraternité.
- 4. Reconnaître le rôle essentiel des architectes dans la sauvegarde de notre patrimoine, tant naturel que bâti, ainsi que son rôle primordial dans la conception et la mise en œuvre de projets de développement de nos pays et régions.** Leurs compétences en matière de conception, de sauvegarde, de planification et gestion de projets urbains et architecturaux sont essentielles pour relever les défis auxquels nos villes et territoires sont confrontés, dont la crise climatique, transition écologique, et les risques sanitaires ainsi que ceux de la reconstruction des zones et des agglomérations touchées par les sinistres et les conflits.
- 5. Affirmer que les architectes doivent être pleinement associés aux processus de prise de décision, de planification et de mise en œuvre des projets** de développement et de reconstruction post-conflit, en étroite collaboration avec les autorités locales et nationales compétentes.

6. **Encourager la mise en place de programmes de formation et de renforcement des capacités des architectes et de partages d'expériences et d'expertise**, en particulier dans les pays ayant subi des conflits et des catastrophes naturelles, afin de développer leurs compétences techniques et leur rôle de médiateurs entre les différentes parties prenantes.
7. **Appeler les États, les institutions internationales et les bailleurs de fonds à allouer les ressources financières et humaines** nécessaires pour impliquer pleinement les architectes, dans les processus de développement et de rénovation et de reconstruction post-conflit et post-catastrophes,
8. **S'engager à promouvoir la coopération internationale entre nos institutions**, et renforcer les programmes et les projets d'échanges d'expériences et de partage de bonnes pratiques entre les organisations et les ordres professionnels d'architectes, en vue de contribuer efficacement aux efforts de développement et de reconstruction.
9. **Rappeler les déclarations déjà entreprises** par l'UIA et l'UMAR, et interpeler les instances internationales compétentes, et notamment l'ONU et les principaux acteurs internationaux, **à instaurer un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel dans toute la région de Proche-Orient touché par le conflit et particulièrement dans la bande de Gaza en Palestine**, afin d'alléger les souffrances des personnes touchées, ainsi qu'une levée d'urgence du siège de Gaza afin de permettre l'accès humanitaire pour la fourniture d'une assistance vitale et durable à des millions de civils et le respect des obligations humanitaires.
10. **Signaler l'importance de donner la priorité à la sécurité et au bien-être des personnes innocentes**, y compris les actions de reconstruction et la réhabilitation des chaînes d'approvisionnement des ressources indispensables pour la vie humaine. Cette guerre a entraîné la perte de milliers de vies, des dommages considérables aux infrastructures et le déplacement forcé d'un nombre incalculable de personnes.
11. **Réitérer notre engagement à mutualiser nos efforts et déployer notre expertise technique et nos moyens humains pour lever les défis d'une reconstruction des territoires** qui donne la priorité à la sécurité et à la dignité de toutes les communautés touchées, et en premier lieu celles les plus vulnérables, les femmes et les enfants.



UIA  
Présidente  
Regina Gonthier



OAT  
Présidente  
Leyla Ben Jeddou



UMAR  
Président  
Amir Turki



FAFA  
Président  
Fode Diop



AAF  
Sec. Général  
Adamou Souley